

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

MOTION N° 2012 – 84

Date : 11/10/12	Objet : Camp militaire de BITCHE Non respect de la réglementation sur le terrain d'aviation	Vote : Favorable à l'unanimité
------------------------	--	---

Le camp militaire de Bitche, d'une superficie de 3500 ha, constitue un haut-lieu de biodiversité en Lorraine, présentant des habitats très originaux de landes, dunes et tourbières qui contribuent fortement à la richesse du patrimoine naturel de la Réserve de Biosphère transfrontalière Vosges du Nord/Pfälzerwald.

Une convention entre le SYCOPARC et l'Armée, établie en 1975 lors de la création du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, a fixé un certain nombre de sites à préserver dans le camp. Cette liste, établie en fonction des connaissances partielles disponibles de l'époque, doit être actualisée et complétée.

De même, le site Natura 2000 « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » ne concerne qu'une partie très modeste (5 %) et morcelée du terrain militaire. Le CSRPN de Lorraine recommande que de nouvelles investigations soient menées sur ce territoire en vue d'étendre très sensiblement cette zone Natura 2000.

Indépendamment de ce renforcement nécessaire des espaces préservés sur le terrain militaire de Bitche, le CSRPN rappelle que la réglementation relative aux espèces protégées (articles L 411- 1 et 2 du code de l'environnement) s'applique également aux espaces sous régime militaire et que les projets susceptibles d'impacter des espèces animales ou végétales protégées (travaux de voiries, création de pistes ou autres infrastructures) doivent faire l'objet au préalable d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'individus d'espèces protégées, dossier instruit par la DREAL et nécessitant un avis du Conseil National de la Protection de la Nature. Le CSRPN recommande qu'une actualisation de la répartition des espèces protégées présentes sur le terrain militaire soit rapidement réalisée pour cela et transmise aux autorités militaires.

Le président du CSRPN
M. Serge MULLER

